

M. Cuillandre  
Maire de Brest  
2 rue Frézier 29230 Brest

*Copie à :*  
*M. le Recteur de l'Académie de Rennes*  
*Mme. la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Finistère*

Rennes, le 19 juin 2024

Objet : propos tenus dans le journal Ouest France en date du jeudi 13 juin 2024

Monsieur le maire,

Force Ouvrière, premier syndicat représentatif au sein de la fonction publique d'Etat, et sa fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (la FNEC FP-FO) au sein de l'académie de Rennes ont pris connaissance des propos tenus par votre adjointe en charge de l'éducation (Mme. Emilie Kuchel) dans le journal Ouest France en date du jeudi 13 juin 2024.

Suite à une mobilisation, la veille, devant la Direction départementale des services de l'Education nationale du Finistère ayant pour revendication le retour de la semaine à quatre jours, Mme. Kuchel a déclaré que « *les rythmes scolaires ne font même plus débat* ». Précisons que cette revendication était partagée au même moment dans d'autres départements : en Mayenne, en Ille-et-Vilaine, en Loire Atlantique, dans les Pyrénées Atlantique, dans les Landes, en Gironde, en Dordogne, dans la Vienne. Ce sont désormais 96% des communes en France qui sont revenues à la semaine de quatre jours. De fait, Mme. Kuchel a parfaitement raison la question des rythmes scolaires ne fait plus débat : l'immense majorité des enseignants, des parents et des municipalités plébiscite ce rythme de quatre jours.

Ajoutons que ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires, ce n'est pas aux communes de décider des conditions de travail des enseignants et AESH, personnels employés par l'Etat. Quant à l'enseignement privé, celui-ci ne s'y trompe pas en faisant de la semaine de quatre jours un argument pour scolariser encore plus d'enfants ; et cela au détriment des rares écoles publiques de la République, comme celle de votre commune, qui sont encore contraintes de fonctionner sur un rythme de quatre jours et demi. D'ailleurs, ce constat n'est pas remis en cause par Mme. Kuchel. Cette dernière se livrant cependant à une analyse pour le moins inconséquente de la situation : « *Si des parents choisissent parfois le privé, c'est plutôt en raison des grèves* ».

Ce discours, il est en vrai en vogue ces dernières années chez les adeptes de la privatisation des services publics, laisse à penser que c'est en renonçant à l'exercice de leur droit de grève que les personnels de l'Ecole publique pourront endiguer l'essor de l'enseignement privé. Dès lors, cela signifie que les grèves seraient trop nombreuses et leurs motifs peu légitimes. A quelles grèves Mme. Kuchel pense-t-elle ? Celle où les personnels revendiquent une augmentation de leur salaire (alors qu'ils sont parmi les moins bien rémunérés des pays de l'OCDE) ? Celle où les personnels revendiquent une

diminution du nombre d'élèves dans les classes (alors qu'elles sont parmi les plus chargées des pays de l'OCDE) ? Celle où les personnels revendiquent le fait de pouvoir travailler dans des conditions décentes (183 incidents ont été consignés dans le registre santé et sécurité au travail, depuis le début de l'année scolaire, rien que dans les écoles de votre commune) ? Celle où les personnels s'opposent au « choc des savoirs » qui va dégrader encore davantage les conditions de travail et freiner la mixité sociale ?

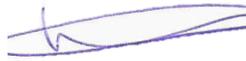
La FNEC FP-Force Ouvrière reste fermement attachée à l'exercice du droit de grève, à la défense des services publics et à l'Ecole publique de la République.

Veillez, Monsieur le maire, agréer nos salutations syndicales.

Céline Chopin  
Secrétaire du  
SNUDI-FO du  
Finistère



Valérie Plouchard  
Secrétaire de la  
FNEC FP-FO du  
Finistère



Bastien Joyaux  
Coordinateur  
académique de la  
FNEC FP-FO

